



## Comité de pilotage du site Natura 2000 FR5302014 & FR5312012

### « Vallée du Canut »

Compte-rendu de la réunion du 07 mars 2017 à Baulon

#### Ordre du jour

- Information relative à l'élection du Président du COPIL et de la structure opératrice
- Informations diverses
- Présentation par le Gretia de l'état des populations de Pique-Prune
- Projet de contrat Natura 2000
- Présentation sur le terrain des tronçons de cours d'eau restaurés lors du dernier chantier bénévole
- Remarques / Questions diverses

#### Étaient présents :

##### Collectivités territoriales et groupements concernés

Marc HERVE, conseiller départemental délégué à l'eau et aux Espaces Naturels Sensibles, président du comité de pilotage

Jean-François LEBAS, Département d'Ille-et-Vilaine, service Espaces Naturels, Responsable bureau d'études

Armelle ANDRIEU, Département d'Ille-et-Vilaine, chargée de mission N2000

Nicolas BRIAND, Département d'Ille-et-Vilaine, Agence des Vallons de Vilaine

Jean-Paul RIU, Maire de Baulon

Evelyne LEFEUVRE, Maire de Guignen

Loïc LERAY, Conseiller municipal de Guignen

Roger MORAZIN, vice-président Vallon de Haute Bretagne Communauté, Maire de la Chapelle-Bouëxic

José MERCIER, Maire de Bovel

##### Représentants des propriétaires, exploitants, usagers, établissements publics, associations de protection de la nature, scientifiques

Florian GUERINEAU, Fédération départementale pour la pêche et la protection des milieux aquatiques 35

Philippe BAUDRON, Fédération départementale des chasseurs d'Ille-et-Vilaine

Cyril COURTIAL, Association GRECIA

Pierre BROSSIER, Centre régional de la propriété forestière –CRPF

Robert HOULLIER, Association Libre Canut

Monique VIGNE, Association Le Pont de Pierres

##### Représentants de l'État

Pierre-Jean BERTHELOT, DREAL Bretagne, Chargé de mission « biodiversité »

Jean-Philippe HUERTAS, DDTM 35, Chef de l'unité Biodiversité - faune sauvage - trame verte et bleue

**Ouverture de la réunion** par Jean-Philippe HUERTAS, Chef de l'unité "biodiversité, faune sauvage, trame verte et bleue" à la DDTM d'Ille-et-Vilaine.

Le mandat actuel de président du comité de pilotage Natura 2000 et de la structure animatrice a démarré le 25 avril 2014 pour une durée de trois ans. Le mandat se terminant, il convient de renouveler à la fois la structure animatrice du site et la présidence du copil.

Jean-Philippe HUERTAS procède à l'appel des représentants des collectivités territoriales. Le quorum étant atteint, les élus ont procédé à la désignation de M. Marc HERVE, conseiller départemental délégué à l'eau et aux Espaces Naturels Sensibles en tant que président du comité de pilotage Natura 2000 et le Département d'Ille-et-Vilaine en tant que structure animatrice.

Le compte-rendu de la réunion de désignation du président est joint au présent compte-rendu.

### Tour de table

#### 1) Informations diverses

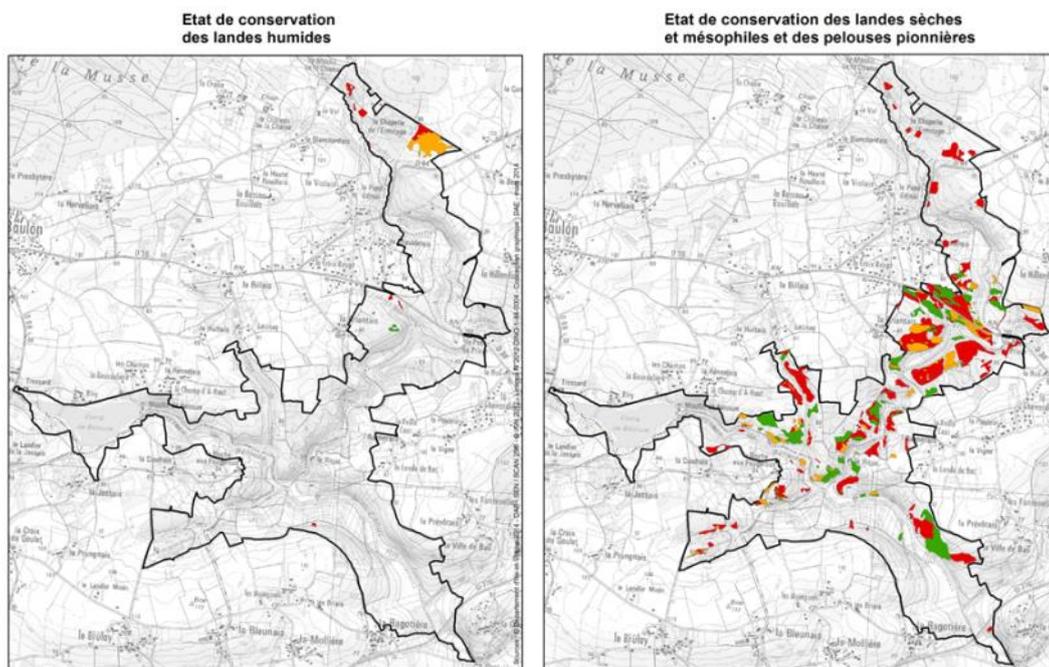
- Communication

Armelle ANDRIEU rappelle le contexte de développement de sites web spécifiques à Natura 2000. Du fait de la création de l'Agence Française de la Biodiversité, intégrant désormais l'Atelier Technique des Espaces Naturels qui gérait la pépinière de sites web Natura 2000, la création du site internet dédié aux étangs du canal d'Ille-et-Rance a été retardé. Néanmoins, le nom de domaine est créé et actif, le contenu technique sera modifié prochainement : <http://valleeducanut.n2000.fr/>

Les membres du comité de pilotage qui le souhaitent seront associés à la rédaction du contenu. De même pour la rédaction de la prochaine lettre d'information qui paraîtra dans le courant de l'été.

- Recensement des parcelles de landes

Conformément à l'objectif du Docob de protéger et gérer les habitats et espèces d'intérêt communautaire et aux fiches actions correspondantes : gestion des landes humides d'intérêt communautaire et gestion des landes sèches et mésophiles et des pelouses d'intérêt communautaire (GH01 - GH02), les propriétaires privés des parcelles de landes humides et sèches ont été recensés afin de leur proposer des travaux de restauration d'habitats naturels. Cela correspond à 138 parcelles pour un total de 179 ha (dont 15 ha de landes humides environ).



- [Chantier nature 2017](#)



Cette année, le chantier bénévole proposé par l'association le pont de pierres aura lieu le 20 mai. A cette date, pour des raisons de dérangement de la faune, il n'est pas possible d'intervenir et de réaliser des travaux lourds d'entretien des milieux naturels. Il est alors proposé de restaurer les ruines du village historique de la Bourdaisie. Ces ruines regroupent d'anciens murs et un four à pain ainsi que d'anciennes palisses de clôture en schiste, visibles le long du sentier. Aucune gestion ni action de valorisation n'a été mise en place à ce jour sur ces ruines. Monique VIGNE précise qu'il convient également de vérifier les aspects sécuritaires en cas d'intervention sur les ruines.

Pierre BROSSIER alerte le comité de pilotage sur l'utilisation possible de ces ruines en tant que gîte pour certaines espèces de chauves-souris. Ces cavités étant probablement utilisées en hibernation, il y a moins de risque à intervenir au mois de mai. Il convient cependant d'être prudent et de repérer les indices potentiels d'utilisation des cavités par les chauves-souris.

Florian GUERINEAU propose de réaliser des actions de restauration de cours d'eau dans le cas où les propriétaires privés du village de la Bourdaisie n'étaient pas favorable au chantier.

Jean-François LEBAS ajoute que les propriétaires des parcelles avaient été contactés il y a une dizaine d'année dans le cadre de la politique des Espaces Naturels Sensibles du Département.

- [Création d'une catiche en 2016](#)

Jean-François LEBAS présente le contexte de création d'une catiche (nom du gîte de la loutre) sur la vallée du Canut. Contrairement à d'autres espèces, la Loutre ne construit pas de gîte. Elle est donc tributaire de ce que lui offre la nature (espaces sous des racines ou entre des blocs rocheux etc.). La dégradation des espaces naturels ayant entraîné la disparition d'abris, la construction de catiches artificielles permet à la Loutre de recoloniser les cours d'eau ou de s'y maintenir, en complément d'autres mesures sur les milieux.

Sur la vallée du Canut, les gîtes potentiels pour la loutre sont plutôt disponibles. Cependant, une formation menée par le Groupe Mammalogique Breton à destination des agents du Département en date du 28 septembre dernier a été l'occasion d'installer une catiche en bordure de cours d'eau et d'installer un piège-photo afin de vérifier l'utilisation du gîte par l'espèce.

Depuis son installation, aucun individu n'a été observé mais le piège-photo a pu mettre en évidence la forte fréquentation par les randonneurs équestres et pédestres qui traversent le Canut alors que les sentiers ne sont autorisés à cet endroit.

### Différentes étapes de création de la catiche sur la vallée du Canut



Loïc LERAY interpelle le comité de pilotage sur la manière d'interdire le passage sur des sentiers non autorisés. La démarche de concertation auprès des usagers doit être la plus pédagogique possible.

Florian GUERINEAU précise qu'un individu a un territoire de vie d'environ 40 km de rive. Le choix du lieu de gîte de la loutre est tributaire de la ressource alimentaire disponible, c'est un facteur limitant pour l'installation de l'espèce. C'est certainement la raison pour laquelle il y a peu d'individus sur le bassin versant du Canut.

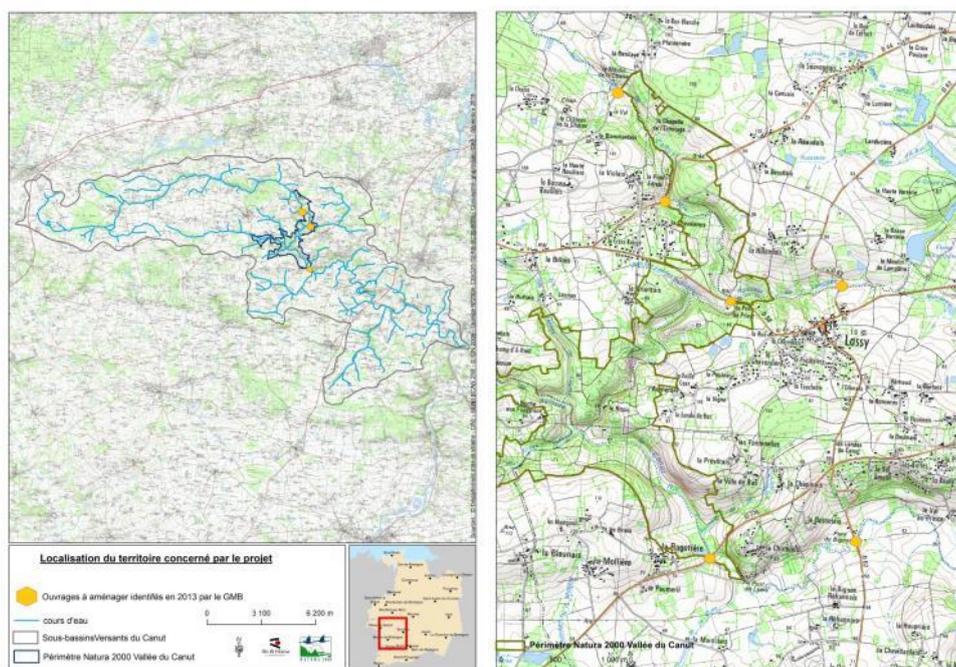
- [Appel à projet de l'agence de l'eau Loire-Bretagne](#)

Le suivi sur la loutre d'Europe mené par le Groupe Mammalogique Breton en avril 2015 a confirmé le retour de la Loutre sur l'ensemble du Canut (de sa confluence avec la Vilaine jusqu'au petit Etang de la Musse) et de découvrir plusieurs indices récents de présence sur le site Natura 2000.

Afin que le retour de l'espèce soit pérenne sur ce bassin versant hydrographique, il est indispensable d'aménager les ouvrages routiers les plus problématiques au droit du site Natura 2000 mais également sur l'ensemble du bassin versant et notamment ceux situés en aval (entre le site Natura 2000 et la vallée de la Vilaine). En effet, à l'exception d'un ouvrage récemment aménagé sous la RD177, aucun pont n'est équipé naturellement ou artificiellement en période de crue de dispositif de franchissement à pied sec. La dangerosité potentielle de ces ouvrages face aux collisions routières est d'autant plus importante que les routes sont très fréquentées dans ce secteur proche de la périphérie rennaise.

Dans le cadre de l'appel à initiatives pour la biodiversité de l'agence de l'eau Loire-Bretagne qui s'est déroulé du 9 novembre au 30 décembre 2016, le Département d'Ille-et-Vilaine a déposé un projet ayant pour objectif d'aménager six ouvrages routiers sur la vallée du Canut et son bassin versant.

## Localisation des ouvrages à aménager pour le passage de petite et moyenne faune



Bien que le projet n'ait pas été sélectionné, le travail réalisé servira à engager les discussions avec le service en charge de l'entretien des routes départementales au sein du Département d'Ille-et-Vilaine en vue d'aménager les ouvrages identifiés.

- [Suivis participatifs](#)

Un certain nombre de suivis naturalistes seront réalisés par la chargée de mission Natura 2000 cette année : recherche d'individus d'Agrion de mercure, localisation des zones à succise des prés afin de rechercher le Damier de la Succise... Pour ceux qui le souhaitent, il sera possible d'assister à ces suivis.

Pierre BROSSIER s'interroge sur les raisons de la disparition probable du Damier sur la vallée du Canut. Armelle ANDRIEU précise que les causes principales sont les conditions climatiques ces dernières années avec des printemps très humides, ainsi que le manque d'échanges avec d'autres populations. Cyril COURTIAL confirme que la majorité des espèces de papillons ont une distance de dispersion de l'ordre de quelques centaines de mètres. Les populations isolées sont alors très fragiles.

Suite à une question de Roger MORAZIN, Cyril COURTIAL précise que les espèces d'invertébrés sensibles aux températures voient leurs aires de répartition changer du fait des effets du changement climatique.

- [Animation MAEC](#)

Pour rappel, le Projet Agro-Environnemental et Climatique du bassin-versant du Meu a été déposé en 2015. C'est actuellement la troisième et dernière année d'animation. Les exploitants agricoles présents sur le secteur seront à nouveau contactés durant la période de déclaration de la PAC, soit avant le 15 mai.

## **2) [Etat des populations de Pique-Prune \(\*Osmoderma eremita\*\) sur la vallée du Canut](#)**

Cyril COURTIAL présente la biologie du Pique-Prune (coléoptère de la famille des Cétoïnes) ainsi que les connaissances sur l'état de ses populations sur la vallée du Canut.

La présentation est jointe au présent compte-rendu.

Cette espèce ouest européenne (présente en France, Italie, sud de la Scandinavie) a une distribution morcelée en France. C'est une espèce dite saproxylique, car elle dépend, pendant une partie de son cycle de vie, du bois mort ou mourant, d'arbres moribonds ou morts, et saproxylophage car elle ne se nourrit que de matière ligneuse morte. Son stade larvaire dure de 2 à 4 ans, les larves étant proches de celles du Hanneton. La durée de vie des adultes est relativement courte : 10 jours pour les mâles à quelques semaines pour les femelles.

Du fait de ses exigences en termes d'habitats (essence de l'arbre, position/exposition/taille de la cavité, humidité et quantité suffisante du terreau...) et de sa capacité de dispersion limitée (200 à 1000m), le Pique-prune est une espèce très sensible à la fragmentation de ses habitats.

Ainsi, la disparition des arbres à cavités dans les forêts exploitées (temps de rotation court, coupe des arbres sénescents...), l'abandon de la taille des haies en ragosse, la destruction du bocage... sont autant de causes de la disparition du Pique-Prune. C'est pourquoi l'espèce a un statut de protection important et est considérée comme prioritaire dans l'annexe II de la directive Habitats-Faune-Flore.

En 2005, le GRETIA a réalisé pour le Département d'Ille-et-Vilaine une étude sur l'occupation du site par le Pique-prune par la recherche d'indices de présence d'individus dans des cavités. Cependant, la découverte de débris (fèces, exosquelette) ne reflète pas nécessairement la présence actuelle de population de Pique-prune, ces débris pouvant subsister plusieurs dizaines d'années dans une cavité.

Durant cette étude, 63 arbres à cavités ont été observés, sur une superficie de 200ha. Soit une moyenne de 0,31 arbres à cavités /ha (densité équivalente ou + que dans la Sarthe). 44 de ces arbres ont été échantillonnés et 25 d'entre eux présentaient des indices de présence de l'insecte. La quasi-totalité des arbres étaient des chênes entretenus en ragosse. Ainsi, en 2005, le Pique-prune était globalement bien présent sur le site.

Cyril COURTIAL explique que seuls 15 % des individus en moyenne se dispersent de la population et parmi ceux-ci, 1 % se dispersent à une distance d'1 km. D'où la fragilité des populations et les faibles échanges génétiques. Il ajoute que les insectes saproxyliques ne causent pas de dommages aux arbres puisqu'ils s'installent dans des arbres déjà morts ou dépérissant. Sur une translocation possible d'individus, il précise qu'il convient au préalable de s'interroger sur les raisons de la disparition de l'espèce sur le secteur en question.

Armelle ANDRIEU propose de réunir un groupe de travail prochainement pour définir un plan d'action pour cette espèce et réactualiser les connaissances sur sa répartition sur le site.

### 3) Projet de contrat Natura 2000

Armelle ANDRIEU rappelle le projet de contrat Natura 2000 sur les parcelles communales dont la gestion a été confiée au Département d'Ille-et-Vilaine. En effet, les communes de la Chapelle-Bouëxic, Baulon, Guignen et Goven ont signé les conventions de gestion au mois d'octobre 2016 et le Département d'Ille-et-Vilaine est chargé de porter un contrat Natura 2000.

	Total des surfaces par communes (ha)
Guignen	0,1
Baulon	26
Goven	10,67
La Chapelle-Bouëxic	0,9
Total – surface en convention	37,67

La superficie totale est de 37,67 ha (une parcelle en indivision entre la commune de Baulon et le Département a été ajoutée à la convention). La nature des travaux à réaliser consiste à de la réouverture de milieux par abattage et/ou débroussaillage, entretien de haies, fauche ou broyage avec exportation de la matière organique... Ce projet de contrat Natura 2000 sera déposé prochainement à la DDTM.

Pierre-Jean BERTHELOT explique les modalités de dépôt de contrat Natura 2000 en 2017 et la grille de sélection des contrats mise en place en lien avec les chargés de mission Natura 2000 de Bretagne et la Région Bretagne.

#### 4) Remarques / Questions diverses

Roger MORAZIN aborde la question de l'animation de la maison des énergies au niveau du moulin du Ritoir. Il précise qu'il est possible d'y installer des expositions sur le patrimoine naturel de la vallée du Canut et sur la démarche Natura 2000. Armelle ANDRIEU confirme qu'une exposition dédiée à Natura 2000 a été élaborée par la DREAL Bretagne et peut être empruntée à qui la demande. Cela a été le cas l'année dernière où l'exposition a été installée dans la médiathèque de la commune de Guignen.

#### Clôture de la réunion

L'ordre du jour étant épuisé, Marc HERVE remercie l'ensemble des participants pour leur présence.

*Les membres du comité de pilotage ont été conviés après la réunion sur le site Natura 2000. Florian GUERINEAU a présenté les travaux de restauration du ruisseau de la Chapinai réalisés par le chantier bénévole du pont de pierre et de libre Canut en octobre 2016. Les photos figurent en annexe.*

**Annexe 1** : Présentation des actions du dernier chantier bénévole d'octobre 2016 – Photos Jean-François LEBAS